

Valeyres-s/Rances, le 14 janvier 2009

Au Conseil Général

MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Préavis no 27/09 : Extension du réseau de gaz naturel

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil général de Valeyres-sous-Rances d'entreprendre des travaux d'extension du réseau de gaz naturel.

II. Historique

Lors des premières discussions concernant la mise à l'enquête pour rénovation de la ferme de Crétolet, propriété de M. Jenni, il avait été question de l'évacuation des eaux claires et surtout des eaux usées de ce bâtiment.

Suite aux pourparlers avec le SESA (Service des Eaux, Sols et Assainissement) et la proximité raisonnable du réseau collecteur d'eaux usées, Monsieur Jenni a accepté le raccordement de celles-ci sur la canalisation la plus proche, soit au carrefour près du pont sur le Mujon, sur la propriété de Madame Catherine Fiaux.

Les discussions sur le séparatif général de la commune étant en cours, Monsieur Jenni, ayant également en vue l'agrandissement de son exploitation porcine, a fait installer un tuyau pour une future alimentation en gaz naturel dans la même fouille que ses eaux usées.

A la fin de l'étude générale pour le séparatif villageois, il s'est avéré qu'il n'y avait pas d'obligation d'entreprendre des travaux dans la rue de La Marmalaz. Donc, pas d'arrivée de gaz à l'endroit du futur branchement pour Monsieur Jenni.

III. But du présent préavis

Les années passent et Monsieur Jenni est en mesure aujourd'hui de réaliser les travaux de rénovation de sa ferme ainsi que l'agrandissement de sa porcherie, demandant une consommation importante d'énergie pour le chauffage de cette dernière.

Le collecteur de gaz le plus proche est situé sur la Rte de la Robellaz. C'est pourquoi il y a lieu d'entreprendre les travaux de pose d'une conduite pour le gaz naturel depuis la propriété de Madame Corradini et ceci jusqu'au carrefour précité, dans la propriété de Mme Fiaux.

Cette conduite serait bien évidemment dimensionnée pour alimenter, dans le futur, le quartier du Moulin et de la Marmalaz.

Pour information, la redevance de la Sté URBAGAZ pourrait rapporter à la commune environ Fr. 5'300.- par année pour la consommation des appartements et de la porcherie.

IV. Financement

Montant estimatif des travaux **fr. 85'200.-**

La Municipalité propose de financer ce montant par un prélèvement sur compte courant BCV no 0682.39.40.

V. Amortissement

La Municipalité propose d'amortir cet investissement par un prélèvement unique sur fonds de réserve "Travaux futurs" no 2820.17.

VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis no 27/09 du 14 janvier 2009;
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- entendu le rapport de la commission de gestion;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'extension du réseau de gaz naturel;

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 85'200.- par un prélèvement sur compte courant BCV no 0682.39.40;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement unique sur fonds de réserve "Travaux futurs", no 2820.17.

DECHARGE

les commissions de leurs mandats.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 janvier 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-P.Widmer

F.Turin

Municipal responsable du dossier : M. Nerny Henri, tél. 024/441.03.01